

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article638>

ka ki ka fèt aka Roger De JAHAM ?

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 13 novembre 2008

Mis à jour le : vendredi 14 novembre 2008

UGTG.org

A si pawè travayè sendiké à l'UGTG té an grèv le 30 oktòb san rézon ;
A si pawè l'UGTG té la avè yo san sav poukwa é padavwa i paka réfléchi
A si pawè Roger de JAHAM toujou ka respekté la lwa é kod di travay-la
A si pawè l'UGTG pa fè pati a lé IRP an pon sosyété a de JAHAM

Kanmarad, Pèp Gwadeloup, permettez nous de dire que c'est faux et que sans la mauvaise volonté et la mauvaise foi de **Roger de JAHAM**, il y n'aurait pas eu de grève. Que sans la grève, il n'y aurait pas eu de rencontre avec la Direction. Que sans la grève, il y aurait eu des licenciements non justifiés et non réglementaires, puisque la configuration de cette entreprise fait qu'elle est un **COMITÉ** qui, lui pourrait répondre à toutes les questions posées par les salariés, questions sans réponses jusqu'à ce jour.

Les TRAVAILLEURS syndiqués à l'UGTG ont le droit d'être entendus avec leur Syndicat et c'est à ce titre qu'ils ont usé de leur droit de grève pour empêcher le licenciement de leurs camarades et exiger que l'UGTG soit reçu par Roger de JAHAM pour la mise en place de :

- [-] L'exercice du droit syndical et les moyens de l'exercer
- [-] La signature des protocoles préélectoraux pour désigner les Délégués au Comité d'Entreprise et les Délégués du Personnel

Non on ne peut pas sans violer la loi :

- [-] Imposer un syndicat à des travailleurs.
- [-] Proroger des mandats de délégués du personnel arrivé à terme, sauf circonstances prévues par le législateur. Mais Roger de JAHAM qui dit respecter la loi et la réglementation en la matière les proroge pour 2 ans, ceci pour pouvoir avec leur appui licencier sans résistance.
- [-] La contourner, l'ignorer, s'en servir sans tenir compte des dispositions prévues.
- [-] Exclure un syndicat de négociations et de la signature de protocoles, ou alors l'exclure de l'entreprise et ne pas le recevoir pour mettre en place les mesures d'exercices du droit syndical.

Mi pou sa nou té kolè, mi pou sa nou fè grèv ! Nou vépa Roger de JAHAM kontinyé fè sa i vlé san pon kontwol, padavwa nou sav nou ni dwa : nou vlé yo respekté yo ; nou vé pa yo kontinyé pran travayè pou dé kouyon ; nou vlé chwazi sendika ki nou vlé padavwa sé dwa annou ! Nou ja las i maché anlè fwisi an nou, nou vlé rèsépé.

Depuis 2007, fin du mandat des délégués maison, ils étaient en sommeil, subitement ils se réveillent alors qu'un plan de licenciement visant nos camarades est programmé. Ils font ce que Roger de JAHAM demande, c'est pour cela qu'ont ne veut ni être représenté par eux, ni qu'ils parlent en notre nom. Ils sont complices de la direction qui sous prétexte de faire du social, a monté une cabale pour licencier, mais en réalité son seul et principal objectif est :

- [-] De licencier pour gagner de plus en plus
- [-] De diviser pour mieux régner
- [-] Favoriser et discriminer en fonction de votre couleur de peau (devenir cadre, être promotionné, avoir de la valeur, n'est pas pour les nègres)
- [-] Formation maison pour les nègres, organisme de formation pour les blancs
- [-] De faire des pressions morales d'un côté et de l'autre, avantager certains (anniversaire, les enfants peuvent rester au travail avec leur maman, etc...)

Baie-Mahault, le 12 novembre 2008

Section UGTG UES Roger De JAHAM
Secteur UGTG-Industrie